HERBICIDE

Désherbant sélectif des arbres et arbustes d'ornement en pépinières et en plantations (autorisé en production de sapins de Noël).



Contient 1% de iodosulfuron-méthyl-sodium,
36% de diflufénican
sous forme de granulés dispersables (WG).

AMM N° 2110010

Classement : N - Dangereux pour l'environnement







PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.



Désherbant sélectif des arbres et arbustes d'ornement en pépinières et en plantations (autorisé en production de sapins de Noël).

Le produit

C'est quoi ?

Valdor® Expert est un herbicide de pré-levée et de post-levée précoce maintenant le sol propre pendant 3 mois. Il est destiné au désherbage sélectif des arbres et arbustes d'ornement en pépinières et plantations en place depuis plus d'un an.
Il s'utilise en application généralisée (pulvérisation en plein) pendant le repos végétatif, et en traitement dirigé (localisé sur le rang ou inter-rang) en dehors de la période de repos de la végétation.

Valdor® Expert associe deux substances actives à l'action complémentaire : iodosulfuron-méthyl-sodium et diflufénican.
Le iodosulfuron-méthyl-sodium de la famille des sulfonylurées est absorbé principalement au niveau des feuilles. Il se fixe dans les premiers centimètres du sol. Il est ensuite véhiculé dans la plante par systémie.
Les jours suivants l'application la croissance est bloquée, puis apparaissent des tâches chlorotiques suivies d'une lente nécrose des pousses. Les plantes sont détruites dans un délai de 4 à 6 semaines après application.
Le diflufénican est absorbé par le tissu foliaire des jeunes feuilles provoquant une chlorose prononcée qui s'étend au fur et à mesure de la croissance aérienne.
Les plantes se nécrosent et disparaissent. Appliqué en prélevée le diflufénican se positionne dans la couche superficielle du sol où il exerce une action de contact sur les jeunes pousses issues des graines en germination.
Valdor® Expert est ainsi un herbicide de pré-levée et de post-levée précoce des adventices, à large spectre : il contrôle à la fois la flore présente à un stade peu développé lors du traitement, et les nouvelles levées.

La formulation WG (granulés dispersables) facilite le dosage et l'utilisation du produit.

Dose(s) et usage(s) autorisé(s)

Désherbage sélectif des arbres et arbustes d'ornement en pépinières et en plantations : 0,33 kg/ha.
Usage autorisé en production de sapins de Noël.
1 traitement par an. Application de Décembre à Mai (inclus).

Champ d'activité

Valdor® Expert est efficace sur un grand nombre d'adventices.
La persistance d'action globale de **Valdor® Expert** est de 3 mois.
Liste des adventices sensibles à **Valdor® Expert (pré-levée et post-levée précoce, dans l'état actuel de nos connaissances) :**

Pré-levée	Post-levée précoce
Alopecurus myosuroides, Alopecurus sp*, Amaranthus retroflexus, Anagallis arvensis*, Arabidopsis thaliana, Cerastium arvense, Chenopodium album*, Epilobium sp, Erigeron canadensis, Erodium cicutarium, Galium aparine, Lactuca serriola, Matricaria chamomilla, Mercurialis annua, Poa annua*, Polygonum aviculare, Polygonum Convolvulus*, Polygonum persicaria, Ranunculus arvensis, Senecio vulgaris*, Solanum nigrum*, Sonchus asper, Sonchus oleraceus*, Stellaria media, Trifolium sp, Veronica persica**	*Matricaria chamomilla, Cerastium arvense, Erigeron canadensis, Stellaria media, Sonchus asper*

** persistance d'action de 2 mois.*

Selectivité

La sélectivité vis-à-vis des essences ornementales a été vérifiée en pépinière en pulvérisation généralisée en période de repos végétatif, et en pulvérisation dirigée en dehors de la période de repos de végétation.

1) Traitement en plein en période de repos de végétation
Les espèces et variétés suivantes se sont avérées tolérantes :
Acer campestris, Acer palmatum, Alnus cordata, Amelanchier canadensis, Aronia prunifolia, Betula utilis, Buxus sempervirens, Caryopteris clandonensis, Catalpa bignonioides, Corylus maxima, Cotinus coggygria, Cotoneaster franchetii, Deutzia.
x magnifica, Elaeagnus ebbingei, Elaeagnus pungens, Euonymus japonica, Hibiscus sp., Hypericum 'Hidcote', Ilex aquifolium,



Désherbant sélectif des arbres et arbustes d'ornement en pépinières et en plantations (autorisé en production de sapins de Noël).

Liquidambar styraciflua, Liriodendron tulipifera, Lonicera tatarica, Lonicera xylosteum, Magnolia grandiflora, Magnolia liliiflora 'Nigra', Mahonia aquifolium, Malus 'Alden', Philadelphus sp., Photinia fraseri, Platanus hybrida (P. x hybrida acerifolia), Prunus laurocerasus, Prunus lusitanica, Quercus pubescens, Ribes aureum, Ribes nigrum, Ribes sanguineum, Rhododendron 'Anna kreushye', Rosa rugosa, Sambucus nigra, Spiraea billardii, Syringa vulgaris, Tamarix aphylla, Viburnum tinus.

Cedrus deodara, Chamaecyparis lawsoniana, Cupressocyparis leylandii, Juniperus media, Picea abies, Picea pungens, Pinus austriaca, Pinus nigra, Taxus baccata, Thuja plicata.

Les espèces et variétés suivantes se sont avérées sensibles :
Abelia 'Edward goucher', Aronia arbutifolia, Ceanothus 'Automnal blue', Ceanothus sp., Cornus alternifolia, Cornus alba, Cornus florida, Corylus avellana,. Ligustrum japonicum, Spiraea vanhouttei, Weigelia sp.

N.B : Listes non-exhaustives établies d'après l'état actuel de nos connaissances.

2) Traitement dirigé pendant la période de végétation
Les espèces et variétés suivantes se sont avérées tolérantes :
Acer campestris, Aesculus carnea, Aesculus hippocastanum, Albizia julibrissin, Albizia ombrella, Alnus cordata, Alnus incana, Alnus glutinosa, Amelanchier canadensis, Berberis 'Auricoma', Betula utilis, Betula pendula, Caryopteris clandonensis, Catalpa bignonioides, Celtis australis, Corylus colurna, Cotinus coggygria, Deutzia .x magnifica, Elaeagnus ebbingei, Elaeagnus pungens, Euonymus japonica, Fagus sylvatica, Fraxinus oxycarpa, Fraxinus ornus, Gleditsia sp, Hibiscus sp., Hibiscus syriacus, Hypericum 'Hidcote', Ilex aquifolium, Juglans regia, Koelreuteria paniculata, Lavandula 'Edelweiss', Ligustrum ovalifolium, Liquidambar styraciflua, Liriodendron tulipifera, Lonicera xylosteum, Magnolia grandiflora, Mahonia aquifolium, Morus alba, Morus bombycis, Morus kagayama, Olea europea, Paulownia tomentosa, Philadelphus inodorus, Philadelphus sp, Photinia fraseri, Platanus hybrida (P. x hybrida acerifolia), Populus nigra, Prunus cerasifera, Prunus laurocerasus, Prunus myrobolana, Pyrus calleryana 'Chanticleer', Quercus cerris, Quercus palustris, Quercus robur, Quercus pubescens, Quercus rubra, Quercus sp, Ribes sanguineum, Rhododendron 'Anna kreushye', Sambucus nigra, Spiraea billardii, Tamarix aphylla, Thuja occidentalis, Tilia platyphyllos, Tilia cordata, Viburnum sp., Viburnum tinus.

Chamaecyparis lawsoniana, Cupressocyparis leylandii, Picea abies, Picea pungens, Pinus nigra, Pinus pinea, Taxus baccata.

Les espèces et variétés suivantes se sont avérées sensibles :
Cornus alba, Cornus florida..

N.B : Listes non-exhaustives établies d'après l'état actuel de nos connaissances.

Le mode d'emploi



Utilisation

Valdor® Expert s'utilise pour le désherbage sélectif des pépinières et plantations d'arbres et arbustes d'ornement.

Préparation de la bouillie

Avant de démarrer la campagne de désherbage, il est indispensable de vérifier le bon fonctionnement du pulvérisateur et de faire son étalonnage.
De plus le calcul de la surface à traiter permet de connaître la quantité de bouillie à préparer et de ne pas avoir d'excédents à éliminer en fin de traitement.
- Remplir aux 3/4 d'eau la cuve du pulvérisateur.
- Verser dans la cuve la quantité de produit nécessaire.
- Terminer le remplissage et mettre en agitation.
- Maintenir en agitation durant tout le traitement.



Désherbant sélectif des arbres et arbustes d'ornement en pépinières et en plantations (autorisé en production de sapins de Noël).

Dose(s) recommandée(s) et époque de traitement

Type application	Epoque d'application	Stade culture	Enherbement	Doses	Quantité d'eau par ha
Généralisée	Décembre à Février	Repos de végétation (avant débourrement des bourgeons)	sur sol propre ou végétation peu développée (levée 4 à 6 feuilles)	0,33 kg/ha	300 à 500 L
Dirigée (ne pas toucher le feuillage)	Mars à mai	Végétation	sur sol propre ou végétation peu développée (levée 4 à 6 feuilles)	0,33 kg/ha	300 à 500 L

Matériel d'application

Utiliser un pulvérisateur à jet projeté, qu'il soit tracté ou porté, équipé de buses à jets pinceaux ou miroir.
La pression d'utilisation doit être faible, 2 bars maximum, afin d'éviter toute dérive sur les zones sensibles avoisinantes.
L'utilisation d'un cache herbicide est recommandée pour l'application dirigée ou à proximité des zones engazonnées.

Conditions du milieu

Consulter le service météo de votre région et choisir une journée sans vent ni pluie.

Recommandations particulières

Valdor® Expert s'utilise sur des plants en place depuis une saison de végétation.
Une application précoce de **Valdor® Expert** est préconisée afin de permettre d'avoir un sol propre pendant la reprise de végétation.
Lors de la pulvérisation dirigée, éviter tout entraînement et toute projection sur les feuilles et écorces vertes des arbres et arbustes à préserver.
ZNT à respecter : 5 m par rapport aux points d'eau et à la zone cultivée adjacente.
Délai de rentrée : 6 heures.

Les précautions



Précautions à prendre

Au cours du stockage

- Conserver le produit dans son emballage d'origine, dans des locaux fermés à clé, à l'écart de tout aliment et boisson y compris pour les animaux et hors de portée des enfants. Les locaux doivent être frais et ventilés.

Au cours de l'emploi

- Ne préparer que la quantité de bouillie nécessaire.
- Porter des vêtements, gants, lunettes de protection.
- Ne pas boire, ne pas manger, ne pas fumer pendant l'utilisation.
- En cas de contact ou de projections accidentelles, se laver immédiatement. En cas d'irritation ou de malaise appeler un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Traiter en l'absence de vent.
- Ne pas pulvériser près de cours d'eau, de plans d'eau, de canaux d'irrigation.
- Ne jamais vider les fonds de cuve dans un égout, une cour, un fossé ou près d'un point d'eau.
- Eliminer les fonds de cuve et les eaux de rinçage par épandage sur le lieu de traitement après les avoir dilués 5 fois ou gérer les effluents phytosanitaires dans un système reconnu par le MEDDTL (Phytobac® EV N° PT 06010).

Après emploi

- Conserver les produits ou les reliquats dans l'emballage d'origine, à l'abri de la lumière et au frais.
- Eliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.



Désherbant sélectif des arbres et arbustes d'ornement en pépinières et en plantations (autorisé en production de sapins de Noël).

Les bonnes pratiques

C'est pratique

Collecte des emballages

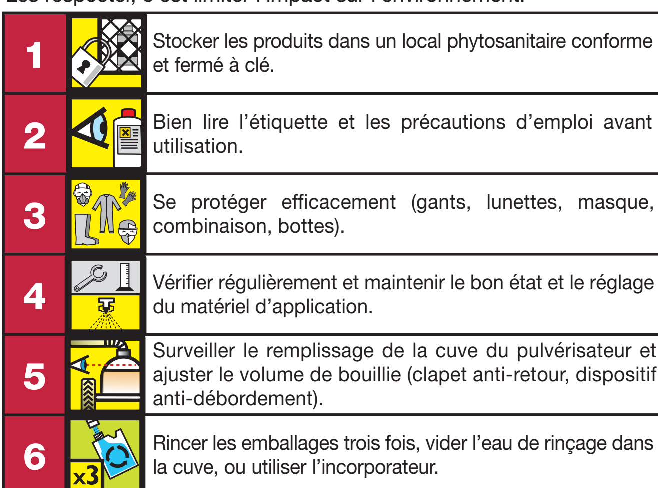
Eliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou un autre service de collecte spécifique. ADIVALOR : tous les lieux et dates de collecte des emballages vides de produits phytosanitaires (E.V.P.P.) et produits phytosanitaires non utilisés (P.P.N.U.) sur :

- **Site :** www.adivalor.fr
- **Email :** infos@adivalor.fr
- **N° AZUR :** 08 10 12 18 85

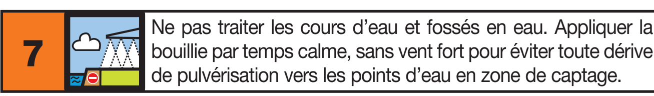
La gestion des effluents est réglementée (voir arrêté ministériel du 12.09.2006).
Avec les bonnes pratiques le Phytobac® EV préserve la qualité de l'eau en réduisant les pollutions ponctuelles* lors des rinçages et lavages du matériel.

LES BONNES PRATIQUES PHYTOPHARMACEUTIQUES

Le respect des bonnes pratiques phytopharmaceutiques est un gage de responsabilité et de bonne utilisation des produits phytosanitaires. Les respecter, c'est limiter l'impact sur l'environnement.

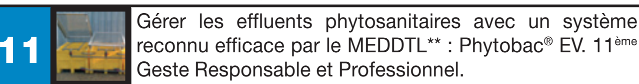


1	Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.
2	Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi avant utilisation.
3	Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).
4	Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application.
5	Surveiller le remplissage de la cuve du pulvérisateur et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif anti-débordement).
6	Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve, ou utiliser l'incorporateur.



7	Ne pas traiter les cours d'eau et fossés en eau. Appliquer la bouillie par temps calme, sans vent fort pour éviter toute dérive de pulvérisation vers les points d'eau en zone de captage.
8	Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.
9	Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche.
10	Recycler les emballages dans le cadre des collectes.

Bayer vous propose un 11ème geste pour la gestion des effluents :



11	Gérer les effluents phytosanitaires avec un système reconnu efficace par le MEDDTL** : Phytobac® EV. 11ème Geste Responsable et Professionnel.



* *Pollutions générées par de mauvaises manipulations ou en absence de Bonnes Pratiques.*
** *MEDDTL : Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement.*

® Phytobac : Marque déposée et cahier des charges
Bayer CropScience, savoir faire certifié ISO 9001 v 2000.

IMPORTANT : Les indications d'emploi inscrites sur nos notices et étiquettes sont établies d'après les résultats d'essais officiels et privés qui se sont montrés les plus constants dans la pratique. Elles ne constituent pas de règles absolues, mais des recommandations générales qui doivent être adaptées au cas particulier de tout traitement, en raison de nombreux facteurs qui échappent à notre contrôle, tels que nature du sol local, variétés végétales, conditions atmosphériques particulières, matériel et conditions d'application. Aussi nous déclinons toute responsabilité quant aux résultats et conséquence de cette adaptation, même à défaut de contre-indications. L'utilisation, en dehors de notre contrôle, laisse au compte de l'utilisateur les risques éventuels inhérents au stockage, à l'emploi et à la manipulation de nos produits.
En outre, l'utilisateur doit également s'assurer, en cas de traitements successifs, de la compatibilité des produits utilisés.
De ce fait, notre responsabilité est expressément limitée à la fourniture de spécialités contrôlées, légalement autorisées à la vente et conformes à la formule indiquée sur l'emballage.

Ce document est imprimé sur du papier certifié issu de forêts gérées de manière responsable chez un imprimeur dépositaire de la marque Imprim'Vert.









Bayer S.A.S.
Activité Espaces Verts
16 rue Jean-Marie Leclair - CS 90106
69266 LYON CEDEX 09 - FRANCE

Tél. : 04 72 85 42 93
Fax : 04 72 85 42 89



